

# « PARLONS - EN »

Trimestriel - Mars, Avril, Mai 2003 - N° 14

*des données  
différentes...*



## Parer au plus urgent

Face au désarroi des personnes les plus lourdement handicapées, l'AWIPH se mobilise. Priorité est donnée aux situations d'urgence...

Si la réalité des personnes moins valides est incontestablement plus difficile que celle de tout un chacun, la situation dans laquelle se trouvent les personnes les plus gravement atteintes par le handicap se révèle parfois dramatique. Pour bon nombre d'entre elles, le placement dans un service offrant une prise en charge adaptée constitue le meilleur choix de vie. Or, depuis 1997, un moratoire empêche toute institution d'accueil ou d'hébergement qui le souhaite d'ouvrir de nouvelles places agréées et subsidiées. Par ailleurs, certains services se montrent réticents à accueillir des personnes fortement dépendantes. Résultat : des personnes handicapées et leurs familles se retrouvent livrées à elles-mêmes, incapables de faire face, seules, à la lourdeur du handicap.

Depuis la signature du contrat de gestion actuellement en vigueur, les "personnes handicapées présentant une limitation importante de leur capacité d'intégration sociale ou professionnelle" sont devenues pour l'AWIPH une priorité. Cette priorité s'est traduite par la mise en place, en mai 2002, d'une cellule "cas prioritaires" chargée de favoriser l'accès des personnes les plus lourdement handicapées aux services. En collaboration avec les bureaux régionaux de l'Agence, la cellule rencontre les familles, analyse les situations et tente, après une prospection du terrain, de trouver des solutions de placement adéquates.

En 2001, un budget supplémentaire a également été octroyé à l'AWIPH pour la prise en charge de ce public spécifique. Mais bien que cette enveloppe devenue récurrente n'a cessé de gonfler (de 991 574 EUR, elle est passée à 1 572 200 EUR cette année), elle ne laisse à l'Agence qu'une marge de manœuvre restreinte pour apporter des solutions aux nouveaux cas identifiés.

C'est pourquoi l'AWIPH a choisi de parer au

plus urgent. Priorité a été donnée aux personnes qui se trouvent en situation d'urgence définie par l'importance de la prise en charge, le parcours de la personne et les motifs sociaux (lorsque la famille de la personne ne peut plus assumer son rôle de soutien par exemple).

Ce critère d'urgence est également pris en compte dans l'ouverture de places en services d'accueil de jour pour adultes (SAJA) que permet une convention passée avec la Communauté française.

**Tous ces efforts n'ont pas été vains puisque aujourd'hui, plus de soixante personnes lourdement handicapées qui se trouvaient hier dans des situations d'urgence ont trouvé une solution de placement répondant à leurs besoins.**

Les solutions ont été trouvées :

- dans le cadre de l'agrément classique de services agréés ;
- suite à l'ouverture de places supplémentaires nominatives dans des services agréés ou dans des services sous autorisation de prise en charge (APC) dits "article 29". Cela grâce au budget supplémentaire ;
- dans des services autres que ceux de l'Agence (dans des maisons de repos et de soins, des hôpitaux psychiatriques, par exemple).

Signalons qu'une première évaluation du travail de la cellule "cas prioritaire" conforte l'AWIPH de continuer à considérer l'urgence du placement comme critère prioritaire dans sa politique à l'égard des personnes les plus touchées par le handicap. Pour chacune d'entre elles, l'Agence continue à se mobiliser...

Contact : un agent spécialisé est à votre disposition dans chaque bureau régional de l'AWIPH.

## SOMMAIRE

Parer au plus urgent	p.1
Ici & Ailleurs	p.2
L'aphasie et la dysphasie	p.3
Aérodream	p.3
Voyez la personne...	p.4
Formation - Emploi	p.4
Interview	p.5
L'écho des communes	p.6
Adresses Internet	p.7
Agenda	p.7
Centre de documentation	p.8

## EDITO

Parlons-en fête, cette année, son quatrième printemps. Quatre ans déjà que l'Agence met son journal entre vos mains et qu'elle en ouvre ses colonnes à vos plumes. Et comme en témoignent vos réactions toujours nombreuses, ce journal, vous l'appréciez !

Au fil des numéros, vous avez pu être informés des nouvelles mesures prises dans les différents secteurs qui nous préoccupent, vous avez pu découvrir des services qui oeuvrent chaque jour pour une meilleure intégration des personnes moins valides, vous avez été mis au courant d'initiatives originales entreprises par des professionnels de terrain et, surtout, vous avez pu nous faire partager votre expérience, mais aussi vos craintes, vos doutes, vos espoirs.

Pour continuer à satisfaire au mieux notre souci commun d'être au plus proche de la réalité que nous vivons, Parlons-en se dotera dorénavant de deux nouvelles rubriques : "L'écho des communes" et "Ici... et ailleurs?". Dans un monde de plus en plus globalisé, nous devons tenir compte d'actions menées tout près de nous mais aussi par-delà nos frontières. Une attention toute particulière doit donc être portée aux communes au sein desquelles se développent des projets parfois surprenants ! Nous y veillerons...

Que souhaiter pour l'avenir si ce n'est un partenariat sans cesse plus proche avec vous, lecteurs, sans qui notre journal n'a aucune raison d'être ? Tous ensemble, continuons à mettre notre énergie au service d'une meilleure intégration. Encore et toujours, Parlons-en s'en fera l'écho.

G. ROVILLARD  
Administrateur général de l'AWIPH.

*...La recherche de solutions adaptées*

## Repères

- Les “personnes handicapées présentant une limitation importante de leur capacité d’intégration sociale ou professionnelle” (ou encore les “cas prioritaires”) sont les personnes atteintes de paralysie cérébrale, de sclérose en plaques, de spina-bifida, de myopathie, de neuropathie, de déficience intellectuelle profonde ou sévère, de troubles moteurs, de dysmélie, de poliomyélite, de malformation du squelette et des membres avec handicap associé, de troubles envahissants du développement et troubles du comportement associés au(x) handicap(s) (cf. art. 58 de l’arrêté du Gouvernement wallon (AGW) du 26 juin 2002 modifiant l’AGW du 9 octobre 1997). Après les démarches administratives d’usage, ces personnes sont reprises sur une liste d’attente prioritaire.
- Une convention signée entre l’AWIPH et la Communauté française permet à des personnes handicapées de plus de 21 ans de bénéficier, à certaines conditions, d’une dérogation d’âge leur permettant de continuer à fréquenter l’enseignement spécial en raison d’une absence de place en service d’accueil de jour, service résidentiel pour adultes ou entreprise de travail adapté. L’AWIPH intervient à raison de 44 millions d’anciens francs par an. Pour l’année scolaire 2001-2002, un tiers du montant initialement prévu a été consacré à l’ouverture de places en service d’accueil de jour pour adultes (SAJA). Pour l’année scolaire 2002-2003, deux tiers de ce même montant sont également prévu à cet effet.
- Les services sous autorisation de prise en charge (APC) (dits “article 29») ont été créés dans le cadre de l’article 29 du décret du 6 avril 1995. Cet article impose à toute personne qui accueille ou héberge des personnes handicapées à titre onéreux de demander une autorisation préalable à l’AWIPH. La volonté du législateur était de protéger la personne handicapée prise en charge en dehors de sa famille. Pour ces services, l’Agence autorise la prise en charge d’un nombre maximum de personnes handicapées sans subventionnement.

## EN BREF...

### Brochure

#### **“Je sais ce que je veux ! J’achète ce que je veux !”**

Sous la coordination de l’association Inclusion Europe, une brochure “Je sais ce que je veux ! J’achète ce que je veux !” a été éditée par Atempo grâce à une collaboration entre l’Autriche, les Pays-Bas et la Belgique via l’ANAHM. Ce document à destination des personnes déficientes intellectuelles est présenté sous forme de bandes dessinées et explique ce qu’est la consommation.

INCLUSION EUROPE  
Galerie de la Toison d’Or  
29, Chaussée d’Ixelles #393/32 à 1050 Bruxelles  
Tél : 02/502.28.15 – Fax : 02/502.80.10  
E-mail : [secretariat@inclusion-europe.org](mailto:secretariat@inclusion-europe.org)  
Site internet : [www.inclusion-europe.org](http://www.inclusion-europe.org)

# Escape, un projet à point nommé

Les personnes qui présentent d’importants troubles du comportement constituent bien souvent un problème insurmontable pour les familles et les services d’accueil et d’hébergement. Ces situations sont vécues avec beaucoup de stress, de découragement avec en point de mire, dans de nombreux cas, une exclusion de la personne de son milieu de vie. La seule solution est alors le recours à un hôpital psychiatrique, bien entendu non adapté aux besoins présentés par les personnes présentant de l’autisme ou un handicap mental. Pour tenter de répondre à ces situations, le projet ESCAPE a vu le jour. Ce projet, qui est le prolongement et l’élargissement des activités du service appelé SOMI (Service d’Observation et de Mise au point d’Intervention), consiste en deux phases d’activités importantes :

- d’une part, une période d’observation de la personne dans son (ou ses) milieux de vie et une semaine d’observation de la personne en dehors de celui-ci ou de ceux-ci (cette observation aura lieu dans les locaux de La 2ème Base à Gembloux). Il a été en effet démontré que la personne modifie son

comportement en fonction de ce nouveau contexte et de l’accompagnement individuel “sur mesure” que l’on met en place,

- d’autre part, un plan d’intervention et un accompagnement spécifique de la personne et de son entourage (familial et professionnel).

Sans la collaboration étroite des familles et des services d’accueil et d’hébergement, Escape ne pourra mener à bien son travail. Il est indispensable que tous ces acteurs soient complices et coordonnés pour un mieux être des personnes handicapées, des familles et des services d’accueil.

Ce projet en est à ses prémices et à son premier mois d’activité. On lui souhaite tout le succès qu’il mérite...

Asbl Escape  
Rue Masquelier, 4/9  
7000 Mons  
Tél. 065/84.94.20 - Fax : 065/84.94.21  
E-mail : [escape\\_asbl@skynet.be](mailto:escape_asbl@skynet.be)

## ICI & AILLEURS

### L’insertion d’adultes autistes en exploitation agricole

Il est souvent très intéressant de connaître les habitudes et projets initiés par nos voisins. On s’inspire, on dialogue et parfois aussi, on construit ensemble. On vous propose aujourd’hui de traverser la frontière et de nous arrêter dans l’Hexagone, où est mise en pratique une autre idée, particulièrement novatrice, du job coaching...

En France, des parents et des professionnels, en s’appuyant sur les nouvelles pratiques de Job ou de scholl coaching, ont ouvert, avec succès, des structures expérimentales, s’appuyant sur l’accueil des personnes handicapées dans des exploitations agricoles ou rurales. Plusieurs expériences sont menées actuellement en partenariat avec les professionnels agricoles, pour étudier les conditions de faisabilité de cette intégration en Bretagne, en Ile de France et en Midi Pyrénées.

En Midi Pyrénées, le Comité de coordination pour l’autisme coordonne un projet porté par l’association “Etincelle du Quercy” qui vise à intégrer des personnes autistes dans des tâches simples de production en exploitation agricole.

Mais ce projet vise également un autre objectif : confier certains temps d’accompagnement – insertion de ces personnes handicapées, à des personnes non spécialisées – elles mêmes en difficulté d’insertion, et ayant besoin de se “re-mobiliser”, le tout, sous l’encadrement de coach. C’est la méthode de “double coaching”.

La personne handicapée mentale ou autiste a besoin en permanence d’une aide pour comprendre son environnement (humain, social, naturel). L’objectif de la personne en insertion sera donc tout d’abord de construire une relation avec la personne handicapée, pour devenir son

interprète (interface/traducteur) et de l’accompagner dans les diverses phases de la vie quotidienne. Son rôle est d’être l’Accompagnateur Médiateur d’Intégration (AMI).

Lorsqu’elle devient positive, la relation qui s’établit entre la personne handicapée et son AMI devient une interaction profitable à chacun des éléments du “binôme”. L’attente de la personne handicapée (l’exemple de ce qui est à faire) pousse la personne en insertion à agir de façon adéquate en lui “montrant l’exemple”.

Dans cette relation, réciproque, la personne en insertion sera dans une situation stimulante car elle doit répondre aux sollicitations de la personne handicapée et dans une situation valorisante, car elle aura le rôle du médiateur d’insertion, à la fois traducteur, référent et modèle.

A côté de ces deux partenaires, un coach qui sera lui, professionnel de l’insertion accompagnera chacun d’eux dans l’acquisition des compétences requises et dans l’approche et la compréhension du handicap.

Aujourd’hui, le dispositif prend sa place en bordure du territoire du Parc Naturel Régional des causses du Quercy (Lot) dans une commune agricole, qui s’est fortement engagée pour aider à la mise en place du projet.

Réussir l’intégration en y associant une personne, elle aussi en difficulté d’insertion est un défi de poids qu’en France, des parents et professionnels de terrain sont en passe de réussir. On leur souhaite longue vie.

Jean-Louis Geze  
[cc-amp@club-internet.fr](mailto:cc-amp@club-internet.fr)

# L'aphasie et la dysphasie : les maux des mots

L'aphasie et la dysphasie, vous connaissez ?

Ce sont des troubles importants du langage qui, s'ils ne sont pas dépistés précocement et s'ils ne sont pas spécifiquement pris en charge par les parents, les enseignants et le monde médical, perturberont ces enfants dans leur adaptation sociale (vis à vis des autres enfants de leur âge avec qui ils ne peuvent communiquer), l'évolution de leur scolarité et plus tard, leur insertion active dans la société<sup>1</sup>.

Le diagnostic de l'aphasie ou de la dysphasie est souvent long et difficile à établir. Les témoignages de parents vont tous souvent dans la même direction : des années d'interrogations, de doutes, d'incompréhension, d'ignorance passent avant que les mots "aphasie" ou "dysphasie" soient prononcés par un médecin ou un psychologue.

Et ce temps perdu est un obstacle de plus pour donner à l'enfant toutes ses chances de suivre une scolarité adaptée et de trouver des moyens de communication qui mettront fin à cet isolement ou à cette frustration dans lesquels il se retrouve fréquemment. En effet, continuellement incompris, l'enfant développera très vite des problèmes de comportement, il aura tendance à devenir mutique, à se replier sur lui-même et à devenir agressif.

Face à ces situations, tout son entourage a un rôle à jouer. Ses proches (parents et fratrie) devront faire des efforts pour comprendre ce qu'il aimerait tant dire et tenter de trouver des moyens de communication autres que le langage comme les gestes ou les jeux. L'instituteur ou l'institutrice aura le rôle capital de faire accepter cet enfant par ses camarades

et trouver un moyen de le valoriser. Enfin, les techniques rééducatives sont primordiales : la rééducation en logopédie, la mimogestualité (communication gestuelle constituée de mots clés que l'enfant utilisera pour exprimer des concepts globaux et des sentiments), l'apprentissage de la lecture pour ensuite apprendre à parler (les enfants acquièrent un bagage écrit qui construira leur langage oral) et enfin la kinésithérapie lorsque l'enfant présente des troubles moteurs.

Des techniques pédagogiques adaptées sont nécessaires afin que ces enfants suivent une scolarité qui les fasse évoluer et s'épanouir. Dans l'enseignement maternel, primaire et secondaire, les méthodes d'apprentissage doivent tenir compte des spécificités de ces enfants bien que chacun d'eux est unique.

Dans le début des années 80, le Centre pédagogique Jules Anspach de la Ville de Bruxelles a accueilli 4 enfants dysphasiques. Par la suite, une "classe de langage" a été créée. Cet enseignement spécialisé et individualisé donne de très bons résultats. Depuis, des établissements scolaires ont eux aussi tenté l'expérience en intégrant des enfants présentant ces troubles<sup>2</sup>.

Depuis 1983, des parents d'enfants aphasiques et dysphasiques œuvrent au cœur d'une ASBL "l'APEAD" pour aider les parents et les professionnels à une meilleure compréhension du processus de réhabilitation et pour permettre à ces enfants de se faire une place dans un monde où la communication joue un rôle prépondérant.

Cette année, l'APEAD fête ses 20 ans et organise le 4 octobre 2003, une grande rencontre familiale et festive au Parc Paradisio. Cet anniversaire est aussi l'occasion de mettre l'aphasie et la dysphasie au devant de la scène pour que ces troubles soient mieux connus et donc très vite dépistés et traités et pour qu'enfin, ces enfants et les autres se rencontrent, s'apprécient et apprennent à se comprendre.

<sup>1</sup> APEAD Aphasie et dysphasie chez l'enfant. Edition 2002

<sup>2</sup> La liste des ces écoles peut être obtenue auprès de l'APEAD

Association de Parents d'Enfants Aphasiques et Dysphasiques (APEAD)  
Jacques OTJACQUES, Président  
Rue de la vallée, 7 - 4287 Lincet  
Tél. et Fax : 019/63.33.94 (en soirée)  
E-mail : apead@skynet.be  
<http://www.dysphasie.be>

## L'APEAD ...

- publie des documents d'information (trimestriel, fardes de jeux, actes de colloque, fiches d'information, etc.)
- délivre des formations à destination des parents, des professionnels, etc.
- dispose d'un centre de documentation
- organise des soirées débats, des colloques, etc.
- organise des camps de vacances pour enfants dysphasiques

## Aérodream... vous donne des ailes !

**Partager sa passion de l'aéronautique avec des personnes handicapées, c'est ce qui a incité Olivier DEHARYNCK à créer Aérodream, une toute jeune association qui offre aux personnes moins valides la possibilité de découvrir le monde magique de l'aviation. Le ciel n'appartient-il pas à tout le monde ?**

Aucun doute, ce jeune homme de 32 ans, au sourire et à l'allure de jeune premier, a bel et bien la fibre sociale. C'est sans hésitation, en effet, qu'il s'engage, son diplôme de pilote en poche, au sein d'Aviation Sans Frontière (ASF), une organisation non gouvernementale qui apporte une aide logistique à des organisations et associations humanitaires telles que la Croix-Rouge Internationale, Médecins Sans Frontières ou Médecins du monde. Pendant deux ans, Olivier ne cessera de survoler l'Afrique où il participera à diverses missions d'aide au développement.

Au contact de ce monde associatif foisonnant d'initiatives multiples, son idée germe peu à peu. "L'une des activités d'ASF France est d'offrir des journées de découvertes aéronautiques à ceux qui, isolés par leurs handicaps, n'auraient jamais pu concrétiser leur rêve de vol. En France, beaucoup de choses se font dans ce sens", explique le pilote, "je me suis dit : pourquoi ne pas développer une action similaire avec ASF en Belgique ? Et je me suis lancé !".

Olivier a un objectif : mettre à la portée des personnes handicapées des vols qui leur soient adaptés et, surtout, faire découvrir à ces dernières les mille et une facettes de l'aéronautique. Son association propose plusieurs activités : une visite du Musée de l'Aviation de Bruxelles (visite guidée par un ancien commandant de bord toujours impatient de partager son expérience), l'apprentissage de la commande à distance de petits

dirigeables (un véritable exercice de psychomotricité !), divers ateliers (de fabrication de cerfs-volants, etc.), sans oublier le très attendu baptême de l'air !

"Les activités sont proposées dans le cadre d'un programme type qui comprend la visite guidée du musée, la maîtrise des dirigeables et un vol en avion. Le plus sou-



vent, l'école ou l'institution demandeuse adhère au programme mais celui-ci peut être aménagé en fonction des handicaps des participants ou du souhait des accompagnants", précise Chris CIOCIOLA, la maman d'Olivier qui, comme nous, n'a pas résisté longtemps à la passion communicative de son garçon ! Ainsi, l'association peut prévoir, outre le traditionnel briefing précédant chacun des vols, des séances d'information sur des thèmes aéronautiques divers.

A peine six mois d'existence et, non seulement le succès est au rendez-vous, mais des projets se dessinent déjà ! "Une collaboration avec la Cime, une école spéciale de Genval, se concrétise peu à

peu", explique Olivier, "il s'agit de réaliser un programme d'activités spécifiquement axé sur les dirigeables qui compléterait certains cours de sciences et d'histoire". Par ailleurs, l'acquisition de cerfs-volants, tant pilotables qu'à traction, d'avions radiocommandés, d'une montgolfière, tout comme la visite guidée des installations de la Force aérienne belge sont prochainement prévus. De quoi faire des heureux ! Au grand plaisir de l'association...

Il est vrai que les manifestations de joie des personnes handicapées et l'éclosion de nouvelles vocations sont sa meilleure récompense. "Le fait d'emmener une personne handicapée à bord d'un avion n'est pas du tout pareil que de faire un vol avec des amis. La valeur est tout autre...", confie Olivier ; "pour la personne handicapée, voler est quelque chose d'exceptionnel et elle nous le rend bien ! Pouvoir partager cette expérience avec elle est un moment d'échanges extraordinaire...". Un moment de bonheur, de rêve concrétisé, offert généreusement par Aérodream. Bravo à l'association ! Croyez-nous, elle vous donne des ailes !

Contact : Olivier DEHARYNCK  
13, avenue des Merisiers - 1342 Limelette  
Tél. / fax : 010/40.07.86  
[odeharynck@hotmail.com](mailto:odeharynck@hotmail.com)

## **Les Centres de Formation Professionnelle désormais régis par un arrêté du Gouvernement wallon**

Le 7 novembre 2002, le Gouvernement wallon a adopté un arrêté relatif aux missions, à l'agrément et au subventionnement des Centres de Formation Professionnelle agréés par l'AWIPH. Cet arrêté a été publié au Moniteur belge le 18 décembre 2002 et est entré en vigueur le 1er janvier 2003.

Précédemment, aucun outil réglementaire régional ne régissait les 14 CFP agréés par l'AWIPH. Plusieurs objectifs ont poussé le Comité de gestion de l'Agence à demander à l'Administration de préparer un projet d'arrêté. Il s'agissait d'une part de fondre en un seul texte les diverses instructions réglementaires, d'actualiser les dispositions légales existantes et de créer un cadre d'un subventionnement des centres de formation professionnelle et d'autre part, de mettre exergue les bonnes pratiques informelles qui s'étaient développées dans le secteur.

Une concertation sur un projet d'arrêté a été organisée de janvier 2001 à avril 2002 entre l'association des centres agréés par l'AWIPH, les organisations syndicales, le service formation de l'Agence et des représentants du Cabinet du Ministre Th Detienne.

En outre, une analyse du secteur menée par le Centre pour la Formation et l'Intervention Psychosociologiques (CFIP) a mis en évidence une grande hétérogénéité et la nécessité de réguler le système afin de favoriser l'émergence d'une culture pédagogique commune spécifique à la personne handicapée et de clarifier le rôle des différents acteurs.

Ces travaux de concertation et l'analyse du CFIP

ont été utilisés et exploités lors de la rédaction de l'arrêté.

Trois lignes de force ont présidé à l'élaboration de cet arrêté :

**1.** Le positionnement des centres de formation professionnelle comme opérateurs pertinents et spécifiques de la formation professionnelle.

Un des objectifs de la nouvelle réglementation est de renforcer le professionnalisme des CFP comme opérateurs de formation. Il prévoit notamment le développement de filières de formations porteuses sur le marché de l'emploi et l'élaboration de programmes de formation construits sur base de référentiels de métiers reconnus tels que la Commission Communautaire des profils et Qualifications (CCPQ) ou le Référentiel des Offres de Métiers (ROME).

Par ailleurs, les centres de formation professionnelle doivent développer une culture pédagogique spécifique et adaptée à la personne handicapée et conserver leur rôle subsidiaire par rapport aux opérateurs de la formation professionnelle.

**2.** La cohérence du dispositif de la formation professionnelle spécifique aux personnes handicapées dans sa dimension institutionnelle.

L'arrêté définit les rôles des différents acteurs impliqués dans le dispositif :

- Les CFP assurent la formation professionnelle des bénéficiaires sur base d'un projet pédagogique dûment agréé et régulièrement évalué.
- Les Bureaux régionaux de l'Agence sont chargés d'informer les bénéficiaires, de vérifier les conditions d'admissibilité et de notifier les

contrats individuels de formation.

- La coordination pédagogique de l'action des différents centres de formation professionnelle est menée d'une part, par un coordinateur pédagogique désigné au sein de chaque centre et d'autre part, par un référent pédagogique désigné au sein du service formation de l'Agence et chargé de favoriser l'émergence d'une culture pédagogique commune.

**3.** Financement stable, obligation de résultats et évaluation .

Partant d'un mode de financement relativement hétérogène entre les différents CFP dont le principe était de couvrir la différence entre les frais réellement supportés et les recettes liées aux activités de formation et de production, l'arrêté du 7 novembre 2002 rétablit une égalité de traitement entre les CFP en établissant un mode de subventionnement forfaitaire par heure de formation agréée. En outre, ce mode de subventionnement assure une maîtrise budgétaire des crédits alloués au secteur.

Le nouveau mode de subventionnement mis en place s'accompagne pour les CFP d'obligations précises en terme de résultats. L'arrêté formalise les résultats attendus des centres en terme de fréquentation et d'insertion des personnes handicapées.

Par ailleurs, il prévoit des modalités d'évaluation qualitative des projets pédagogiques développés par les CFP.

Enfin, une évaluation portant sur l'application de l'arrêté sera réalisée annuellement par l'AWIPH et sera adressée au Ministre compétent.

Depuis quelques mois, l'AWIPH organise dans le cadre du projet européen SAFRHAN des journées de sensibilisation au handicap à destination des professionnels de l'emploi pour les convaincre que le handicap n'est pas un handicap à l'emploi. Les premiers à s'être jetés à l'eau : tous les employés et le directeur général de T Intérim devenu TRACE. Voyons ce qu'ils en ont pensé.

### **“Voyez la personne, oubliez le handicap”**

Le travail intérimaire est devenu, à part entière, un canal d'entrée sur le marché de l'emploi. Il doit par conséquent être également considéré comme un outil d'intégration non discriminatoire, être accessible à chaque travailleur potentiel et donc aux intérimaires moins valides.

Notre mission chez TRACE! : Faciliter l'emploi des personnes handicapées, sous le statut intérimaire, par une juste valorisation des compétences, au bénéfice de l'entreprise et du travailleur.

“Voyez la personne, oubliez le handicap” est notre slogan.

Pour atteindre cet objectif, une seule stratégie efficace : mobiliser toutes les ressources dispo-

nibles en matière d'accompagnement, de prospection commerciale, d'accueil et de sélection,... TRACE! ne pouvait donc qu'adhérer avec enthousiasme à ce projet de sensibilisation proposé par l'Awiph en devenant partenaire pilote de cette initiative.

Dispensée en mars dernier, une journée de formation, ludique et riche en contenu, fut accueillie avec enthousiasme par le personnel. L'humour et la finesse permirent d'aborder de manière plus détendue des thématiques parfois difficiles en démystifiant les nombreux préjugés véhiculés autour de la personne handicapée.

Nul doute que l'implication des participants, par

le biais de jeux de rôles, mises en situation, débats, favorisa activement l'intégration de cette démarche de conscientisation au sein des groupes.

Adaptés aux besoins particuliers des professionnels de l'emploi, les supports utilisés ( jeux de rôles, vidéo, mises en situation...) apportèrent également une information objective sur l'accueil et les opportunités de mises à l'emploi de ce public par le biais du travail intérimaire. A l'issue de cette expérience pilote, nous encourageons nos partenaires à partager ce même moment privilégié avec leur personnel.

TRACE

### **EN BREF...**

#### **Le logo européen “facile-à-lire”**

Les personnes handicapées mentales n'ont pas facilement accès à l'information écrite. Afin de leur permettre d'être des citoyens à part entière capables de défendre leurs droits et intérêts, Inclusion Europe a élaboré de nombreux guides sur l'accessibilité de l'information et a



également édité des publications utilisant le logo européen “facile-à-lire”. Ce logo, développé par Inclusion Europe, peut être apposé sur toutes les publications respectant certaines normes de simplification.

Infos: INCLUSION EUROPE - Tél : 02/502.28.15 -  
Fax : 02/502.80.10 - E-mail : [secretariat@inclusion-europe.org](mailto:secretariat@inclusion-europe.org)  
Site internet : [www.inclusion-europe.org](http://www.inclusion-europe.org).

## GOURMET, l'anti-héros

*Révéle dans "La Promesse", aperçu dans "Rosetta", palmé à Cannes pour son interprétation dans "Le fils" des frères DARDENNE, Olivier GOURMET abandonne de temps à autres ses réalisateurs fétiches pour apparaître dans des films d'auteurs français. Dans Nationale 7 de Jean-Pierre SINAPI, il joue René, un myopathe, pensionnaire d'un foyer pour adultes handicapés, qui tente, vaillamment, de s'épanouir dans la sexualité. Dans ce rôle, Olivier provoque, énerve, insupporte ! Et réussit à nous toucher là où il faut... Plein d'humanité, c'est comme ça qu'on l'aime ! Rencontre avec un monstre du cinéma, quoi qu'il en dise...*



### Nationale 7, c'est votre première aventure avec des personnes handicapées ?

**O.G.** - C'est ma première aventure professionnelle avec des personnes handicapées. J'avais déjà vu les spectacles de théâtre et les expositions du CREAHM, je connaissais Jaco VAN DORMAEL et ses documentaires sur le sujet, mais avant Nationale 7, je n'avais jamais travaillé avec des personnes handicapées. C'était la première fois...

### Quelle a été votre réaction en lisant ce scénario ?

**O.G.** - J'ai été agréablement surpris ! Ce n'est pas évident de traiter d'un tel sujet. Soyons clair, quand les gens voient qu'un film parle de handicap et de sexualité, ils ne vont pas le voir ! Sauf quelques rares personnes... La plupart des films qui traitent du handicap sont mélodramatiques, larmoyants, et ne correspondent pas du tout à la réalité. Nationale 7 a été fait avec une certaine distance et beaucoup d'humour par rapport au handicap, avec beaucoup de respect et d'amour aussi. Voilà pourquoi j'ai été agréablement surpris par ce scénario...

### Comment vous êtes-vous préparé pour ce rôle ?

**O.G.** - Jean-Pierre m'a mis en contact avec Daniel BACON, un myopathe, qui vit dans un foyer pour personnes handicapées, à Paris. J'ai travaillé avec lui pendant deux semaines. Il m'a initié à la conduite de la chaise électrique, aux mouvements particuliers qu'entraîne ce type de myopathie. Il fallait que je sois le plus crédible possible. Très vite, nous sommes partis dans Paris en chaise électrique, moi me faisant passer pour un myopathe. J'étais un imposteur dans les restaurants et on demandait aux garçons de nous couper notre viande !

### Qu'est-ce qui était le plus difficile dans cette préparation ?

**O.G.** - Le plus difficile, c'est d'attraper la gestuelle qui a des effets sur la respiration par exemple. Les myopathes sont vite épuisés. Le moindre geste use la batterie. Il fallait que ça se sente. Et puis il y a cette tension du corps, des doigts, des bras, du cou qu'il fallait garder toute une journée, on finissait par en avoir des crampes !

### Comment s'est passée la cohabitation avec les personnes handicapées du centre pendant le tournage ?

**O.G.** - Très facile au départ... mais difficile au bout du compte parce qu'elles s'attachent à vous ! C'était des jeunes qui vivaient dans le seul foyer pour personnes handicapées qui nous ait permis de tourner ce scénario. Au départ, c'était un autre foyer, près de Toulon, qui avait été choisi. Mais en dernière minute, le directeur a paniqué. Il a fait lire le scénario au conseil d'administration et les parents de personnes handicapées qui en faisaient partie ont refusé que le film soit tourné chez eux. Parce qu'on y parlait de sexualité... Il a fallu trouver un autre foyer en une semaine de temps ! On a

finallement travaillé avec un foyer près de Paris. Les jeunes étaient heureux qu'on parle d'eux, et les échanges étaient vraiment riches. Les jeunes nous apprenaient des choses pour qu'on soit le plus véridique possible et qu'on rende la situation avec le plus de sincérité possible. Et nous, on leur apportait l'univers du cinéma qui les faisait rêver...

### Ces jeunes se sont-ils exprimés sur la nécessité de prendre en compte leur sexualité ?

**O.G.** - Oui mais contrairement au film, dans ce foyer, ils sont aidés à ce niveau-là. Ils peuvent vivre en couple quand une relation devient sérieuse. Apparemment, ces jeunes n'avaient pas de soucis sauf certains qui n'avaient pas l'occasion de rencontrer quelqu'un à l'intérieur du foyer. Et faire appel à une prostituée est difficile, beaucoup n'osent pas franchir le pas. Pas besoin d'être handicapé pour ne pas oser franchir ce pas, d'ailleurs ! Moi je ne l'ai jamais fait, je n'en ai pas eu la nécessité mais si ça avait été le cas, je ne sais pas si j'aurais osé... C'est pareil pour ces jeunes qui vivent en vase clos, avec peu d'intégration. Les foyers, c'est bien, mais ça reste quand même des ghettos...

### En quoi ces jeunes vous ont-ils marqué ?

**O.G.** - J'ai été frappé de voir combien ces jeunes, qui sont pour la plupart des IMC ou des myopathes, souffrent d'un manque d'enseignement. Ils ont pourtant les mêmes capacités intellectuelles que les autres ! Si les parents avaient lutté lorsqu'ils étaient petits pour qu'ils suivent une scolarité plus ou moins normale, certains seraient ailleurs aujourd'hui. Même si je comprends les parents qui se disent "à quoi bon l'école si il n'y a pas un emploi à la clé." L'enseignement aurait pu leur apporter une confiance en eux qui leur aurait permis d'aller vers les autres et d'oser s'intégrer. Nous devons faire plus d'efforts à leur égard, c'est certain, mais c'est à eux aussi à provoquer les choses, à militer. C'est un peu ce que fait le personnage de René...

### Quelles sont les découvertes et les joies qu'offre une expérience comme celle de Nationale 7 ?

**O.G.** - J'ai vite perçu que ces jeunes avaient un besoin de ne pas être pris avec compassion. On a souvent du mal à aborder une personne handicapée, on a souvent plein de compassion à leur égard. Et ça, ça les énerve... Je n'étais pas du genre à m'approcher d'une personne handicapée avec de la compassion mais... avec des pincettes. Et très vite, ils m'ont fait sentir qu'il ne fallait pas les prendre avec des pincettes ! J'ai fini par rire de leur handicap. Et ça les a amusés ! C'est quelque chose que j'ai découvert, je ne pensais pas que ces jeunes avaient autant de dérision sur eux-mêmes et qu'on pouvait aller aussi loin... Ils apprécient d'autant plus la vie que nous, ils goûtent les choses avec plus d'intensité. Ils ont une autre sensibilité, un autre regard que nous qui sommes habitués à passer à côté de tout...

### Et pensez-vous que le regard des personnes qui ont vu le film a changé ?

**O.G.** - J'espère que ce film a pu changer le regard de l'une ou l'autre personne. Mais tout le monde sait qu'un film ne va jamais révolutionner la mentalité des gens d'un coup. Certains films sont fait pour interpeller, c'est le cas de Nationale 7, et si il a servi à interpeller l'une ou l'autre personne, c'est déjà bien... Mais je ne pense pas que le regard des gens soit négatif envers les personnes handicapées. Comment les aborder, c'est ça qui pose problème. Mon regard sur les personnes handicapées n'a pas changé mais ma manière de les aborder a changé depuis ce film. Et puis je cerne mieux certains de leurs problèmes...

### Du tac au tac, qu'évoque pour vous la différence ?

**O.G.** - La différence, c'est toute la richesse de notre vie. Heureusement qu'il y a des différences ! Si tout était formaté comme on a tendance à le vouloir aujourd'hui, ce serait d'un ennui... Je pense qu'il faut profiter des différences. Il ne faut pas en avoir peur, il faut apprendre à les connaître, à les respecter. C'est un bel enrichissement de magnifier la différence de l'autre. Et c'est pareil dans tout, c'est face à la différence qu'on évolue. Nous sommes tous complémentaires. La différence doit nous permettre d'avancer.

### Dans tous vos films, la marginalisation sociale se retrouve toujours en toile de fond. Ce sont vos rôles qui viennent à vous, ou vous choisissez consciemment de jouer dans ce genre de films ?

**O.G.** - Ces rôles viennent à moi et, en même temps, ce ne sont pas les seuls, mais ce sont ceux que je privilégie. Je n'accepte pas de jouer un rôle où je ne vois aucun intérêt social. Ce n'est même pas par soucis d'engagement, c'est vraiment pour mon plaisir d'acteur. Je fais ce métier pour découvrir la différence justement, la psychologie de certains personnages, l'atmosphère de certains milieux, de certains univers de notre société. C'est ça qui m'amuse : préparer l'interprétation d'un personnage en observant, en essayant de comprendre ce qui fait l'âme humaine, en me baignant dans certains milieux ; et pas devenir un héros caricatural aux sentiments magnifiés. Le débordement de fausse sentimentalité ou de conneries au cinéma, ça m'agace ! Certains me disent toujours qu'ils vont au cinéma pour rêver. Le rêve, c'est très bien, mais l'idéal serait quand même de faire des films qui permettent que certains rêves deviennent réalité, non ? Quand on fait un film comme Nationale 7, on a un rêve : c'est qu'il y ait plus d'intégration, que l'on prenne en compte tous les besoins des personnes handicapées. Et en interpellant, ce film peut-être permettra que ce rêve devienne réalité. C'est moins glorifiant de jouer dans un tel film que dans Titanic mais bon, moi, ça m'amuse beaucoup plus, tout simplement !

# Soutenir la réadaptation des personnes handicapées

Soutenir de jeunes diplômés souhaitant se perfectionner ou mener une recherche dans le domaine de la réadaptation de la personne handicapée, c'est l'objectif de la Fondation VAN GOETHEM-BRICHANT qui porte le nom d'un couple qui a donné sa fortune pour améliorer le sort des personnes handicapées. Riche financier, Albert VAN GOETHEM s'est intéressé, dès le lendemain de la deuxième Guerre mondiale, à la réadaptation des personnes handicapées. Discipline inconnue à l'époque, la réadaptation visait à prendre en charge la personne handicapée depuis sa lésion handicapante jusqu'à son reclassement dans la société, c'est-à-dire jusqu'à ce qu'elle retrouve un travail. VAN GOETHEM consacra sa vie à la promotion de cette discipline au point de convaincre son épouse de créer une fondation posthume. Depuis sa création en 1981, de quinze à trente étudiants introduisent, chaque année, un dossier auprès d'elle. Un jury, composé en fonction de la variété des sujets et des compétences particulières de ses membres, est chargé de sélectionner les projets. Entre deux et cinq candidats sont primés annuellement par la fondation.

## FONDATION VAN GOETHEM-BRICHANT

Fondation Universitaire  
11, rue d'Egmont -1000 Bruxelles  
Tél. : 02/545.04.64 -Fax : 02/513.64.11

## EN BREF...

Le Bureau régional de Liège de l'AWIPH a déménagé. Ses visiteurs devront désormais se rendre aux **23-25 rue du Vertbois à 4000 Liège**. Les numéros de téléphone et de fax restent inchangés.

## DYADIS : Chiens d'aide admis

De nombreux lieux publics sont encore interdits aux chiens d'assistance. Ces chiens sont pourtant indispensables à la mobilité des personnes souffrant d'un handicap visuel ou moteur. C'est pourquoi, en cette année européenne des personnes handicapées, une action est actuellement menée par l'ASBL DYADIS afin de promouvoir une meilleure accessibilité des lieux publics aux maîtres accompagnés. Cette vaste opération se concrétisera notamment par la distribution d'autocollants aux échevins responsables de l'Égalité des chances. Nous espérons voir ces autocollants appliqués sur de nombreuses vitrines de nos villes et villages.

Pour plus d'informations :  
ASBL DYADIS  
Rue Konkel, 87-89 - 1150 BRUXELLES  
Tél : 02/772.30.12 - Fax : 02/771.75.35  
Site Internet : [www.dyadis.org](http://www.dyadis.org)

## L'ECHO DES COMMUNES

### Ces villes qui se mobilisent...

C'est parce que les projets, les actions de nos villes en faveur des personnes handicapées se sont multipliés ces derniers mois que nous avons décidé de les mettre à l'honneur dans notre "Parlons-en".

Dans cette nouvelle rubrique nous poserons nos bagages, l'espace d'un instant, dans ces différentes entités et nous découvrirons comment, ici et là, citoyenneté et handicap font bon ménage.

Cette fois, c'est sur la ville de Tournai que nous allons jeter un œil.

Cette ville, depuis plusieurs années déjà, s'investit et accorde une attention toute particulière aux personnes à mobilité réduite. Outre des actions de sensibilisation destinées à la population comme une pétition "parking courtois", la ville a manifesté le désir de sensibiliser ses fonctionnaires et élus communaux au handicap et pour ce faire, organise durant le mois de mai non pas une mais deux journées de formation menées par l'AWIPH dans le cadre de son projet de sensibilisation des communes.

Pour rappel, depuis le mois d'avril 2002, l'AWIPH a lancé un projet de sensibilisation à l'intention des fonctionnaires et élus communaux. Ces formations regroupent, chaque semaine, 25 fonctionnaires et élus et sont ponctuées de moments d'informations particulièrement ciblés sur les thèmes de l'accessibilité, de l'emploi ou des aides sociales, de moments de débats, de rencontres avec des personnes handicapées et de mises en situation et jeux de rôle.

Pour revenir à la cité des cinq Clochers, des aménagements spécifiques pour favoriser l'intégration des personnes handicapées ont été réalisés ou sont en cours de réalisation. A titre d'exemples, l'accès au Musée d'Histoire Naturelle pour les personnes en fauteuil roulant a été revu et est à présent terminé, l'aménagement de la place

Saint-Pierre a débuté en avril et celui des quais de l'Escaut est à l'étude.

L'hôtel de ville devra lui aussi subir des transformations puisqu'un ascenseur y sera bientôt installé.

En outre, pour être certain que les idées et pensées des uns correspondent bien aux besoins des autres, la ville s'est entourée depuis ce mois de mai d'un conseil consultatif de la personne handicapée.

Enfin, Tournai a vu une de ses initiatives récompensée par la Région wallonne et l'AWIPH dans le cadre de l'appel à projets "2003, année européenne de la personne handicapée". Il s'agit du prochain salon Eurorégional "Accès Cible" de la personne handicapée qui se déroulera en septembre 2003 à Tournai Expo. Ce salon d'information et de sensibilisation s'adressera à tous les publics et se présentera sous forme d'un village composé de différents quartiers : enseignement, économie, emploi, sport, culture,...

Outre la beauté de cette cité hennuyère, nul doute que toutes ces avancées valaient bien la peine que l'on s'y attarde...

Personnes de contact : Paul-Olivier Delannoy, chef de cabinet du Bourgmestre, 069/332.382 et Dorothee De Rodder, assistante sociale, 069/332.218.



## PARLONS - EN

Journal d'information de l'Agence Wallonne pour l'Intégration des Personnes Handicapées (AWIPH)

### Service Communication :

21, rue de la Riveline - 6061 Montignies/Sur/Sambre (Charleroi) - Tél. : 071/205.740  
Fax : 071/205.104 - Courriel : [scom@awiph.be](mailto:scom@awiph.be) - Site : <http://www.awiph.be>

Editeur responsable : Georges ROVILLARD

Coordinatrice et rédactrice : Nathalie VANDERNIEPEN

Ont également collaboré à ce numéro : Catherine DESSAMBRE, Stéphanie DE WINT, Sabrina FORONCELLI, Sylvie LAMBINON, Natacha LOREZ, Murielle MERTENS, Françoise ROCRELLE.

Mise en page : Microscript - Tél.: 02-213 00 00

Impression : Nevada/Nimifi - Tél.: 02-526 01 50

Routage : Atelier Cambier - Tél.: 071/35.98.10

## ADRESSES INTERNET

### ■ [www.routard.com](http://www.routard.com)

Quand on parle des routards, on a souvent tendance à les voir sur leurs deux jambes, sac au dos et cheveux au vent. Pourtant, certains handicapés moteurs cheminent au hasard des routes, que ce soit avec des béquilles ou en fauteuil roulant. Quant aux malvoyants, aux malentendants et aux autres personnes ayant un handicap, certains d'entre eux sont de grands nomades !

Ce dossier s'adresse d'abord aux personnes handicapées afin qu'elles sachent que bien des choses, peut-être insoupçonnées, leur sont possibles. Il est destiné aussi aux personnes valides qui, à la lecture de ces quelques tuyaux, pourront éventuellement aider quelques personnes handicapées en difficulté.

### ■ [www.idj.be](http://www.idj.be)

IDJ : Information - Documentation - Jeunes et grand public. IDJ aujourd'hui, c'est un système d'information pluriel, gratuit et accessible à tous, utilisant le **support papier** et le **Net** avec le même souci de fiabilité et de mise à jour. C'est aussi une base de données comptant plus de 35.000 adresses relatives au secteur non-marchand bruxellois et wallon. Ce site a notamment une rubrique : "Loisirs des personnes handicapées" où l'on trouve divers renseignements tels que : envie de sortir, de faire du sport, de partir en voyage... , nombreuses activités, quels que soient l'âge ou le type de handicap.

### ■ [www.handiplus.com/mobility](http://www.handiplus.com/mobility)

Tout pour la mobilité des personnes handicapées. Le guide de la mobilité.

Parce que la mobilité est sans doute la question centrale de notre temps et sous nos latitudes; parce que sur le chemin de l'insertion ou de la réintégration des personnes handicapées les obstacles rencontrés sont souvent des obstacles qui ont affaire avec cette problématique; parce que la mobilité n'est pas seulement une question d'intérêt pour les personnes précisément appelées "à mobilité réduite" mais qu'elle se conjugue en famille, entre amis...

### ■ [www.handicapzero.org](http://www.handicapzero.org)

Le portail où tout peut être lu, par tous.

Imaginé par l'association Handicapzéro et réalisé par Lnet Multimédia, ce portail permet aux personnes aveugles, malvoyantes et plus largement à toute personne souffrant de fatigue visuelle, de naviguer sur l'ensemble des pages sans problème de lisibilité.

Que peut-on y trouver ?

- l'information nationale et internationale en temps réel
  - l'actualité sportive dans toutes les disciplines
  - la météo
  - les programmes télé
  - un moteur de recherche
  - les services gratuits de l'association pour être plus autonome : santé, emploi, consommation, loisirs, téléphonie...
- [www.handicapzero.org](http://www.handicapzero.org) n'est pas un portail dédié au handicap visuel mais une ouverture sur l'environnement quotidien.

## EN BREF...

### 2003 année européenne de la personne handicapée : Alain Thonet et les Cèdres

Nous tenons à féliciter Alain THONET, licencié en psychologie, pour avoir obtenu une bourse spéciale de recherche délivrée par l'ANAH (Association Nationale d'Aide aux Personnes Handicapées) en vue de réaliser un doctorat.

Non-voyant, Alain Thonet a été encadré, durant ses études, par les CEDRES (Centre de Recherche et d'Action de l'Université de Mons-Hainaut en faveur des personnes à besoins spécifiques). Depuis sa création, ce service d'aide pédagogique s'est occupé de plus de 30 étudiants universitaires et/ou inscrits dans l'enseignement supérieur.

## AGENDA

*Les événements annoncés dans cette rubrique le sont à titre purement informatif et n'engagent, en aucune manière, la responsabilité de l'AWIPH.*

- ☐ **"Et si nous parlions simplement de nos difficultés et de nos joies parentales ?"**  
Soirée débat – auditoire de FUNDP à Namur  
Vendredi 16 mai 2003 - Namur  
Contact : APEAD Asbl - Tél. et Fax : 019/63.33.94  
Courriel : [apead@skynet.be](mailto:apead@skynet.be)
- ☐ **"Wheeler's Challenge 2003"**  
"Parcours découverte du sport aventure" pour paraplégiques, journée organisée par "La Fondation LIGNE" et "La Fondation CEDRIC"  
Samedi 17 mai 2003 – Parc du Château de Beloeil  
Contact : Mr Guy DESTREBECQ  
Tél. : 064/84.88.83 – 069/84.22.26
- ☐ **"Ensemble pour le dire"**  
Journée de sensibilisation et de détente organisée par Afrahm, Apem-T21, Apepa, AP\_, Autisme-Europe, ...  
Samedi 17 mai 2003 – Jambes  
Contact : Mme Gabriel ESCH - Tél. : 02/247.28.21  
Courriel : [secretariat@afrahm.be](mailto:secretariat@afrahm.be)
- ☐ **"Citoyens à part entière – Etat de la question"**  
Journée organisée par l'Association de parents et de personnes trisomiques 21 (APEM 21)  
Samedi 22 mars 2003 – Verviers  
Contact : Mme M. F. CERFONTAINE  
Tél. : 087/22.88.44 – Fax : 087/22.30.22  
Courriel : [apem@wanadoo.be](mailto:apem@wanadoo.be)
- ☐ **"Actualités et recherche dans la Polyarthrite Rhumatoïde"**  
Conférence organisée par ASSOC POLYAR  
Mardi 20 mai 2003 – Tournai  
Contact : Mme S. DUTHOIT - Tél. et fax : 02/764.35.08  
Courriel : [association.polyarthrite@skynet.be](mailto:association.polyarthrite@skynet.be)
- ☐ **"Les droits... et les devoirs des personnes en situation de handicap"**  
Journée d'étude organisée par L'AIRHM  
Vendredi 6 juin 2003 – Université de Mons-Hainaut  
Contact : Mme M. C. HAELEWYCK  
Tél. : 065/37.31.85 – Fax : 065/37.31.77  
Courriel : [marie-claire.haelewyck@umh.ac.be](mailto:marie-claire.haelewyck@umh.ac.be)
- ☐ **"Identité de la personne handicapée"**  
Colloque européen organisé par le département de Psychologie de la Faculté de Médecine, Namur  
Jeudi 12 et vendredi 13 juin 2003 – Namur  
Contact : Mme A. DE NIET - Tél. : 081/72.44.34 – Fax : 081/72.44.34  
Courriel : [adn@psy.fundp.ac.be](mailto:adn@psy.fundp.ac.be)
- ☐ **"Nuit du Blues"**  
organisée par l'Ecole Clinique Provinciale de Charleroi dans le cadre des fêtes de la musique  
Samedi 21 juin 2003 - Charleroi  
Contact : Michel ROCCETTI  
Tél. : 071/32.68.03 - 0478/47.27.68 - Fax : 071/32.68.03  
Courriel : [ecp\\_blues@hotmail.com](mailto:ecp_blues@hotmail.com)
- ☐ **"Autisme, cerveau et développement ; de la recherche à la pratique"**  
Colloque organisé par ARAPI  
Lundi 23 et mardi 24 juin 2003 - Paris  
Courriel : [colloque@arapi-autisme.org](mailto:colloque@arapi-autisme.org)
- ☐ **"Open international de Belgique de tennis en fauteuil roulant"**  
Tennis club de Géronsart  
Du 16 au 21 juillet 2002 - Jambes  
Contact : Raymond DOMBRECHT - Tél. : 02/705.21.30  
Courriel : [belgianopen@pi.be](mailto:belgianopen@pi.be)

L'AWIPH met à votre disposition une bibliothèque riche en informations diverses où chacun est le bienvenu. Livres, cassettes vidéo, revues sur le handicap et sur des thèmes en lien avec celui-ci peuvent être consultés sur place et empruntés gratuitement. L'équipe du centre de documentation est là pour vous renseigner et faciliter vos recherches... Le catalogue des documents acquis par le centre entre août 2002 et janvier 2003 est disponible sur simple demande.

Voici quelques livres récemment acquis par la bibliothèque :

✓ **Petit Cube chez les Tout Ronds**

Les êtres humains sont tous différents et tous ont des richesses uniques : sur ce thème, un album qui stimule l'imagination des enfants. La bibliothèque dispose également de ce livre dans sa version tactile, adaptée aux enfants mal ou non-voyants, qui recourt au braille en plus de l'écriture traditionnelle, et qui utilise différentes matières recouvrant les dessins modifiés. Les enfants voyants prennent beaucoup de plaisir à manipuler ces livres à toucher très colorés.

MERVEILLE Christian, GOFFIN Josse, Editions Mijade ou Editions Les Doigts Qui Rêvent, 2002

Edition originale : 730/8532  
Version adaptée : 730/9037



✓ **Parents-enfants : les troubles de l'attachement**

Pour l'émission "Pulsations", le réalisateur est allé à la rencontre d'enfants, petits et grands, en rupture presque totale avec leurs parents. Parfois adoptés, parfois révoltés, ils souffrent de tels problèmes relationnels qu'ils finissent par se retrouver dans une institution pédopsychiatrique.

BURGE Dominique, RTBF, vidéo 55 min.  
Réf. : 350/8884

✓ **Mal à penser, mal à être. Troubles instrumentaux et pathologie narcissique**

Ce livre offre des pistes de diagnostic et de thérapies pour ces enfants qui souffrent d'une altération de leurs facultés d'apprentissage qui débouche souvent sur l'échec scolaire.

FLAGEY Danielle, Editions Erès, 2002, 189 p.  
Réf. : 315/8540



✓ **Oui, ce sont des hommes et des femmes. Accompagnement et soin de l'adulte handicapé mental très dépendant.**

Ce livre interroge les pratiques et formule des propositions pour assurer le respect de la personne, quel que soit son handicap. Il tient compte de l'impact psychiquement éprouvant de la grande dépendance sur l'entourage.

BEYER-ZILLIOX Henny, CLERE Denise, Editions L'Harmattan, 2002, 281 p.  
Réf. : 715/8847



✓ **La participation de la personne handicapée intellectuelle à son projet de vie et aux décisions qui la concernent. Livre blanc.**

Ce livre blanc présente un inventaire et des recommandations quant à la manière dont les professionnels et les familles peuvent aider la personne déficiente intellectuelle à participer à l'élaboration de son projet de vie.

Les Cahiers de l'UNAPEI, 2002, 48 p.  
Réf. : 750/8983

✓ **Trop petit trop grand**

Encore un livre tactile, qui a été adapté par deux ludothécaires de l'IRSA (Institut Royal pour Sourds et Aveugles). L'aspect ludique a été particulièrement étudié, avec des languettes à tirer, une latte braille pour mesurer, des "scratches" pour déplacer des personnages. Ce livre peut également être acheté auprès de l'IRSA (02/373.52.11)

Réf. : 730/8712



✓ **Enfants au bord de la crise de nerfs**

Un reportage effectué à Nantes, dans une institution qui accueille des enfants entre 6 et 14 ans, au caractère violent et jugés "ingérables" dans des structures ordinaires.

SCHMITT Sylviane, Arte, vidéo 50 min.  
Réf. : 345/8982

✓ **Les déficiences intellectuelles. Actualités et défis**

Cet ouvrage aborde des thèmes qui animent actuellement les débats théoriques et les options éducatives comme le vécu émotionnel, la motivation, les comportements-défis, le partenariat, les différentes étapes de la vie.

LAMBERT Jean-Luc, Editions Universitaires Fribourg Suisse, 2002, 232 p.  
Réf. : 320/9090



✓ **Aider les enfants en difficulté d'apprentissage**

Elaboré à l'intention des parents, des intervenants et des pédagogues, cet ouvrage pratique aide à intervenir efficacement auprès des enfants ayant des problèmes de lecture, d'orthographe, de dyslexie, d'hyperactivité, ou ayant un handicap auditif ou visuel.

JUHEL Jean-Charles, Chronique sociale, Presses de l'Université de Laval, 1998, 359 p.  
Réf. : 315/8566



✓ **Comprendre la sexualité de la personne handicapée mentale**

L'auteur propose des pistes pour aider au quotidien et dès le plus jeune âge toutes les personnes handicapées à se construire au mieux, c'est-à-dire en reconnaissant la part de sexualité présente chez chacun.

Editions Chronique Sociale, 2002, 199p.  
Réf. : 520/9255



✓ **"Nous respecter, c'est vous respecter". Pour une approche civique de la personne handicapée**

Résultat d'un groupe de travail de personnes porteuses de différents handicaps, ce livre électronique téléchargeable gratuitement énonce 35 propositions concrètes sous forme de recommandations aux différents niveaux de pouvoir.

DESTEXHE Alain [Directeur de publication], Editions Luc Pire (www.lucpire.be), 2002  
Réf. : 740/9021



Le centre de documentation de l'AWIPH est ouvert au public du lundi au vendredi de 9h00 à 16h30, et le mercredi jusque 18h00. Vérifiez par un coup de téléphone l'ouverture du centre le jour souhaité. L'emprunt des documents est gratuit. Si vous ne pouvez vous déplacer jusque Charleroi pendant ces heures, les documents peuvent être envoyés au bureau régional le plus proche de chez vous. Un catalogue partiel des documents est disponible sur le site de l'AWIPH : <http://www.awiph.be>. Pour tout renseignement ou demande, contactez par téléphone Daniel Bauwens (071/205.743), ou Damien Lechat (071/205.744) ou Jean-Paul Metzler (071/205.852), ou par mail : [sdcc@awiph.be](mailto:sdcc@awiph.be), ou par courrier : rue de la Rivelaïne, 21, 6061 CHARLEROI.